**RESOLUTION N°9 : PAUVRE COLLEGE !**

Le gouvernement a fait passer en force sa réforme du collège à la rentrée 2016, faisant ainsi fi de l’opposition déclarée de la majorité des personnels.

Le gouvernement a opté pour une réforme sans moyens au service de l’idéologie libérale. Avec de nouveaux thèmes interdisciplinaires, tels que « monde économique et professionnel », accompagné d’un « parcours individuel d’information, d’orientation et de découverte du monde professionnel », de l’accompagnement personnel, ou encore les « devoirs faits ». Plutôt que la réforme pédagogique que nous appelions de nos vœux, nous avons eu droit à une réforme bureaucratique !

Pour créer ces nouveaux dispositifs, on a rogné sur les matières fondamentales : le français, les mathématiques… sous prétexte qu’un élève, en travaillant sur un projet, manipule des Savoirs en français, en mathématiques, en histoire-géographie, etc. Or, l’expérience du lycée où ces dispositifs ont cours montre qu’il n’en est rien. Non seulement, il est extrêmement difficile de travailler en co-disciplinarité mais en plus l’acquisition de Savoirs fondamentaux est minime. A titre d’exemple, il ne suffit pas de lire ou de s’exprimer en français lors d’un projet pour maîtriser les fondamentaux sur les procédés d’écriture.

Globalisées, sans fléchage national, ces nouvelles mesures ouvrent toutes la porte à l’arbitraire de l’administration, font endosser aux personnels la gestion de la pénurie, engendrant une concurrence malsaine entre disciplines et donc entre collègues.

« C’est la catastrophe ! Pour la troisième fois, depuis la rentrée, les élèves de troisième « Prépa-métiers » vont changer de professeur principal » s’exclame le chef d’établissement, le soir du conseil intermédiaire. « A peine une dizaine d’élèves qui ont rentré leurs vœux, la rédaction de leurs rapports de stage a été bâclée pour une bonne partie d’entre eux... » et de préciser : « Je compte sur vous (équipe pédagogique) pour apporter une amélioration à cette situation... » Aux enseignants de « limiter la casse » !

Qu’est-ce qui empêche réellement la séparation des rôles de professeur principal et de professeur de découverte professionnelle ? Qu’en est-il de l’autonomie de l’établissement ? Le chef décide tout, il est sur le terrain. Il sait ce qui est bien pour son établissement. « Je sais tout puisque je suis chef ! ».

Une trop grande autonomie des établissements, sans « garde fou » est un véritable problème.

Finalement, l’administration ne pouvant tout gérer délègue. Il arrive alors très souvent que la Principal perde la main sur l’ensemble et comprend que son établissement fonctionnera avec des compromis. Les acteurs sur le terrain en effet s’organisent. « Je fais ce que tu demandes » mais je réclame aussi : « si tu ne satisfais pas mon besoin, je m’organise avec mes collègues pour te mettre en difficulté ». Certains principaux sont alors perdus, submergés et, le contrôle passe dans les mains de certains personnels qui ne voient que leurs intérêts privés.

Exemple : Porteur d’un projet « politico-éducatif », un élève ou un évènement le dérange, par du chantage (j’arrête tout) cet enseignant peut demander, pour son confort personnel, l’exclusion d’un élève qui lui pose problème. L‘école, dans ces cas précis et, pas isolés, ne peut pas fonctionner ; c’est l’Etat dans l’Etat ! Et pour passer à la « classe exceptionnelle », il ne faut pas faire de vagues, être dans les « bonnes grâces » du chef » souligne un collègue !

La réforme des collèges entrée en vigueur en 2016 - censée améliorer la situation - l’a en fait dégradée ! On joue avec les chiffres, les résultats et les orientations.

« Vous êtes en sous-service ? Faites des heures de devoirs-faits ». On vous met en place un stage dans la foulée parce ce qu’une collègue a une amie qui prépare une certification. Dans ce stage, nous apprenons d’un spécialiste, que les devoirs-faits sont loin d’être efficaces. Qu’à cela ne tienne, lors de la deuxième session, les stagiaires vont réfléchir à la mise en place d’outils pour parvenir à cette efficacité.

Etablissement pilote ! Vous en avez de la chance ; et vos élèves aussi ? On est juste en R.E.P. Alors qu’on devrait être en R.E.P.+ minimum, avec ce pourcentage de plus de 60 % d’élèves issus de familles défavorisées.

Innovation, oui bien sûr mais à quel prix ? Les projets proposés profitent à 20% des élèves, quand, pour trois heures de sous-service, un collègue qui proposait un projet mais qui n’a pas les bonnes grâces du principal, doit se déplacer dans un autre établissement ! Merci M. Blanquer !

Ces projets évitent également à ces responsables, beaucoup d’heures face à leurs classes. On peut même changer les classes à la dernière minute pour pouvoir recruter dans les projets les élèves dont les parents siègent au conseil d’administration. Pratique : ces parents n’auront pas de questions à poser lors des C.A. !

On gère la pénurie ! Pour ne prendre qu’une discipline. Le numérique en arts plastiques remonte à la deuxième moitié des années 80, les collègues chanceux disposaient des « Thomson mo5 » et du logiciel « colorpaint ». Combien de collègues d’arts plastiques disposent d’un matériel efficace pour aborder sereinement le numérique dans leurs cours ?

Mais oui, on a une excuse toute trouvée : c’est la COVID 19 ! Et bien il faut dire NON !

La bienveillance, le bien-être, le bonheur au travail ? « Lé pa domin la vèyi » (ça n’est pas pour demain) en collège si on ne change pas les choses.

La CGTR EDUC’ACTION veut un collège républicain, égalitaire où les disciplines sont clairement fléchées, où le disciplinaire passe avant les AP, devoirs-faits et autres projets dans l’emploi du temps des enseignants.

La CGTR EDUC’ACTION revendique une révision du décret paru le 20 mai 2015 et le retour à une vraie concertation. Elle réclame une véritable réforme accompagnée des moyens conséquents permettant la réussite des élèves : abaissement du nombre d’élèves par classe (20 maximum), mise en place d’heures de concertation, possibilité de travailler en petits groupes avec les élèves en grande difficulté scolaire…